

Dossier de demande de subvention 2021 LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

PROJET MOSELLE DÉRACINÉE

► Date limite de réception du dossier : **29 mai 2021** ◀

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Département
Département de la Moselle - Développement culturel et artistique
Lecture publique et bibliothèques
Service des publics et de la formation - Bureau de l'événementiel
1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

1. Le demandeur

(Commune, Établissement public de coopération intercommunale ou association)

Nom :

Structure juridique (cocher) : Collectivité Association

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

N° SIRET (**obligatoire**) :

Bibliothèque :

Nom du responsable de la bibliothèque :

Tél. : Email :

2. Présentation du projet

2.1. Titre général de la manifestation (différent de *Moselle déracinée*) :

.....
.....

2.2. Description du projet (contenu, type d'actions mises en œuvre...)

(Possibilité de répondre sur papier libre)

.....
.....
.....

2.3. Objectifs recherchés du projet, effets attendus

.....

.....

.....

.....

2.4. Publics visés

Le projet intègre-t-il des actions spécifiques à destination des publics prioritaires du Département ? Si oui, lesquels ? Compléter par une brève description de l'action et ne pas inscrire les actions destinées au tout public ni au public familial :

Public	Description de l'action	Partenaire encadrant le public <u>hors intervenants</u> (nom, commune)
<input type="checkbox"/> Petite enfance (- 6 ans)		
<input type="checkbox"/> Enfance en difficulté		
<input type="checkbox"/> Adolescents		
<input type="checkbox"/> Séniors		
<input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap		
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiaires de minima sociaux		

2.5. Coopération

S'agit-il d'un projet en coopération avec d'autres bibliothèques ? OUI NON

Si oui, préciser le nom du projet ainsi que celui des autres bibliothèques impliquées :

.....

.....

.....

.....

2.6. Intervenants extérieurs (si plusieurs intervenants sont mobilisés, joindre une liste sur papier libre)

Nom et coordonnées des intervenants dans le cadre du projet (compagnie, auteur, conteur, etc.) :

NOM, Prénom :

Adresse / CP / VILLE :

Email :

Tél. :

3. Dépôt des dossiers

Pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets, vous pouvez vous adresser au référent action culturelle de votre service territorial :

- Pour les bibliothèques du territoire de Metz – Orne
Service territorial de Metz – Orne - Tél : 03 87 35 02 41

- Pour les bibliothèques du territoire de Thionville
Service territorial de Thionville - Tél : 03 82 86 47 08

- Pour les bibliothèques de la Communauté de communes du pays de Bitche
Service territorial de Bitche - Tél : 03 87 06 62 42

- Pour les bibliothèques du territoire de Sarrebourg – Château-Salins
Service territorial de Sarrebourg – Château-Salins - Tél : 03 87 86 75 36

- Pour les bibliothèques du territoire de Forbach – Saint-Avold
Service territorial de Forbach – Saint-Avold - Tél : 03 87 94 12 95

- Pour les bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences
Pôle associé du réseau de lecture publique de Sarreguemines - Tél : 03 87 28 60 75

4. Pièces à fournir

Les dossiers, dûment complétés, devront être accompagnés des documents suivants :

- Dossier de subvention dûment complété ;
- Lettre officielle de demande de subvention adressée au Président du Département de la Moselle (signée par le maire de la commune, du président de l'EPCI ou du président de l'association), attestant de l'inscription budgétaire de l'animation sur les lignes budgétaires de la collectivité ou de l'association ;
- RIB ;
- Bilan budgétaire (selon le modèle fourni dans le dossier) et qualitatif de la précédente opération subventionnée ;
- Budget prévisionnel équilibré faisant apparaître impérativement la participation de la commune ou de l'EPCI, selon le modèle joint ;
- Devis de chacune des prestations et interventions pour toutes les dépenses subventionnables (achat de fournitures et location d'exposition pour les communes de moins de 10 000 habitants ; frais d'impression des flyers ; interventions), hors société de perception des droits d'auteur ;
- Présentation des artistes et/ou des intervenants (dossier de presse, plaquette,...).

Le demandeur est autorisé à fournir toute autre pièce relative au projet et qui permettrait d'en préciser le contenu.

Pour toutes les opérations réalisées avec une subvention départementale, le bénéficiaire s'engage à mentionner, dans l'ensemble de la communication relative aux événements soutenus, le soutien du Département.

Fait à, le

Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant

BUDGET PRÉVISIONNEL

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
DÉPENSES NON SUBVENTIONNABLES			
Achats Achat de fournitures, consommables (petit matériel, décoration...) <i>pour les communes de 10 000 habitants ou plus ou au-delà de 100 € de dépenses pour les communes de moins de 10 000 habitants</i> Achats de produits de consommation (boissons, nourriture) Autres fournitures (préciser) :		Participation de la commune, de l'intercommunalité, de l'association Subventions sollicitées État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) : - - Région(s): - -	
Services extérieurs Locations Assurance		- - Région(s): - -	
Sous-total des dépenses non subventionnables		-	
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES			
ACHATS			
Achat de fournitures consommables (<i>communes de moins de 10 000 habitants ; 100 € de dépenses maximum</i>)		Département de la Moselle : Commune(s), intercommunalité(s) - -	
Services extérieurs			
Location d'exposition (<i>communes de moins de 10 000 habitants ; 200 € de dépenses maximum</i>) Impression des documents et flyers		- -	
ACTIONS PUBLICS PRIORITAIRES			
Action 1			
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Action 2			
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Sous-total actions publics spécifiques			

<u>ACTIONS TOUT PUBLIC</u>			
Action 1			
Intervenant : rémunération ou honoraires			
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)			
Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Action 2			
Intervenant : rémunération ou honoraires			
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)			
Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Sous-total actions tout public			
<u>ACTIONS PUBLIC SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE</u>			
Action 1			
Intervenant : rémunération ou honoraires			
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)			
Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Action 2			
Intervenant : rémunération ou honoraires			
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)			
Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Sous-total actions public scolaire			
Sous-total des dépenses subventionnables			
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES		TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	

Bilan financier à envoyer à l'issue des actions subventionnées

	Montant prévisionnel	Montant réalisé	PRODUITS	Montant prévisionnel	Montant réalisé
DÉPENSES NON SUBVENTIONNABLES					
Achats Achat de fournitures, consommables (petit matériel, décoration, livres...) <i>pour les communes de 10 000 habitants ou plus ou pour les communes de moins de 10 000 habitants au-delà de 100 € de dépenses</i> Achats de produits de consommation (boissons, nourriture) Autres fournitures (préciser) :			Participation de la commune, de l'intercommunalité, de l'association Subventions État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) :		
Services extérieurs Locations Assurance			- - Région(s) :		
Sous-total des dépenses non subventionnables			-		
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES					
ACHATS					
Achat de fournitures consommables (<i>communes de moins de 10 000 habitants ; 100 € de dépenses maximum</i>)			Département de la Moselle :		
FRAIS DE COMMUNICATION					
Conception des documents et flyers Impression des documents et flyers			Commune(s), Intercommunalité(s) - -		
ACTIONS PUBLICS PRIORITAIRES					
Action 1					
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Action 2					
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Sous-total actions publics spécifiques					

<u>ACTIONS TOUT PUBLIC</u>					
Action 1					
Intervenant : rémunération ou honoraires					
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)					
Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Action 2					
Intervenant : rémunération ou honoraires					
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)					
Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Sous-total actions tout public					
<u>ACTIONS PUBLIC SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE</u>					
Action 1					
Intervenant : rémunération ou honoraires					
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)					
Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Action 2					
Intervenant : rémunération ou honoraires					
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)					
Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Sous-total actions public scolaire					
Sous-total des dépenses subventionnables					
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES				TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	